1

Brève n°3 Mars 2021



Mairie de Seigy 21, rue Marcel Cottereau 41110 SEIGY 02.54.75.12.31 - 02.54.75.46.13

> <u>www.seigy.com</u> mairie-de-seigy @wanadoo.fr

eiqussoise

Dans ce numéro

Voirie	Page 2
Étang-Ruisseaux	Page 2
Urbanisme	Page 3
Bâtiments	Page 3 - 4
Culture	Page 4
Panneau Pocket	Page 4
Repas des Ainés	Page 4
Logements sociaux vacants	Page .
Incivilités : Dépôt sauvage de déc	hets Page 5
Le Démarchage abusif	Page 5
Liste des médecins sur Saint-Aign	ran Page 6

S

COMMISSION VOIRIE

2021: Un gros programme pour la Commune

La Collectivité a obligation de procéder à l'entretien et à l'amélioration de ses voies communales. La priorité du programme de voirie est donc de mettre en œuvre toutes les dispositions et mesures nécessaires à une bonne sécurisation sur les différents secteurs. Nous allons donc :

- ⇒ Mettre en place un programme de réfection (dit PATA) sur plus de 25 voies communales.
- ⇒ Procéder à la remise en état de la signalétique horizontale (marquage au sol) : passage piétons, lignes continues, discontinues, bandes d'arrêt stop, etc.
- ⇒ Sécuriser en procédant au Pontage de fissures sur nos voies communales.
- ⇒ Lancer un gros programme d'entretien de nos chemins ruraux.
- ⇒ Entretenir nos voies communales par un balayage de 4 km 500 de bordure de trottoir mensuellement et près d'1 km 500 de caniveau semestriellement.
- ⇒ Sécuriser la visibilité de la circulation en procédant au changement de 3 miroirs de rue.
- Poser 3 radars pédagogiques aux entrées principales de Seigy sur les RD 17 (venant de Saint Aignan et de Couffy) et RD4 (Rue Marcel Cottereau en venant de Châteauvieux).
- ⇒ Procéder à l'entretien et au renouvellement du matériel communal.
- ⇒ Procéder en partenariat avec la Mairie de Châteauvieux à une importante réfection sur deux secteurs du chemin intercommunal.

Merci à l'entente Seigy-Châteauvieux pour sa bonne coopération. Merci à l'équipe technique de Seigy pour leur contribution.

COMMISSION ÉTANG-RUISSEAUX

Faucardement des rivières

Par courrier du 12 octobre 2020 votre attention avait été sensibilisée sur l'entretien des berges de nos rivières.

Force est de constater qu'une forte majorité des riverains a réagi favorablement à cette demande.

Nous les en remercions vivement. Tous ces efforts favorisent un meilleur écoulement des eaux et redonnent un aspect plus agréable aux bords de nos rivières.

Reste à trouver une solution aux renforcements des berges, l'utilisation de tôles étant formellement interdite par la loi. En conséquence, nous encourageons les riverains concernés par cette question à anticiper l'élimination de celles-ci en utilisant des techniques de génie végétal (fascine de saule en pieds de berge, géotextile en fibre de coco, enrochement*, plantation d'arbrisseaux sur ces rives).

*Soumis à procédure au titre de la rubrique 3.1.4.0 de la nomenclature eau.

<u>Location de l'étang de Seigy</u>

Une convention de partenariat ayant pour objet la mise à disposition et la gestion de l'étang communal a été signée en janvier 2021 pour une durée de 3, 6, 9 ans avec l'A.A.P.P.M.A (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Saint-Aignan.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association doit en assurer la gestion, l'entretien, et l'empoissonnement: 500 kg de poissons (gardons, tanches, carpes) y ont été lâchés début février. Elle est autorisée à y organiser des animations (concours de pêche, journée de pêche à la truite...).

L'étang reste ouvert au public dans les mêmes conditions qu'auparavant pour la promenade et le pique-nique.

Ouverture de la pêche prévue le 13 mars.

Prix de la carte annuelle : 60 euros Prix de la carte à la journée : 5 euros. Venez nombreux et bonne pêche!

COMMISSION URBANISME

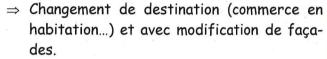
Dès que vous envisagez d'effectuer des travaux de quelque nature que ce soit, il est impératif de déposer une demande d'urbanisme dont voici une liste de travaux non exhaustive.

Travaux soumis à Déclaration Préalable (DP)

Travaux soumis à Permis de Construire (PC)

- ⇒ Création d'une emprise au sol de moins de 20m²
- ⇒ Création d'une extension de moins de 40m² en portant la surface totale à moins de 150m² sinon il faudra déposer un permis de construire et recourir à un architecte.
- ⇒ Travaux impactant l'aspect extérieur d'un bâtiment ou de la parcelle (ravalement, changement ouverture, toiture, pose de fenêtre de toit, clôture).
- ⇒ Changement de destination sans modification de surface (transformation d'un garage en chambre).
- ⇒ Piscine avec un bassin inférieur à 100m², Piscine couverte de moins de 1m80

- ⇒ Construction d'une maison.
- ⇒ Toute construction ayant pour effet de créer une surface supérieure à 20m².
- ⇒ Extension ou agrandissement d'un bâtiment existant dont la surface totale est supérieure à 150m² et recourir à un architecte.



⇒ Reconstruction à l'identique.



COMMISSION BATIMENTS



Eglise Saint Martin Classée Monument Historique

Depuis le 15 février, les échafaudages sont réalisés. Ainsi, les prises de mesures du maçon ont commencé au 1er mars. La visite de la charpente a permis de vérifier son état. Elle est réellement exceptionnelle et a bien besoin de ces travaux pour retrouver toute sa splendeur. Bonne nouvelle! Les bois d'époque

de la construction vont pouvoir être en majorité conservés.

Le 15 mars, les travaux de découverture de l'édifice seront réalisés, ensuite, cela sera le tour du fût de la flèche puis le parapluie sera posé. Les travaux continueront bien protégés des yeux et des intempéries. Nous admirerons notre édifice en fin d'année.

Si vous souhaitez soutenir cette restauration, vous avez la possibilité de faire un don déductible de vos impôts en établissant un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine — Eglise de Seigy » porter au dos ou sur papier libre votre téléphone + email + adresse à

Fondation du Patrimoine 23, avenue de la libération 45000 Orléans.

La Distillerie

Élus et employés municipaux ont retroussé les manches courant février pour un grand ménage. Elle aussi mérite notre attention pour une mise en valeur, voir pour une remise en marche après démarches administratives. A ce jour, deux demandes de subvention pour la restauration des murs, le changement de menuiseries, la remise aux normes de l'électricité sont en cours afin de limiter l'impact financier. Dans l'attente, il est envisagé de proposer la mise à disposition des lieux aux producteurs locaux pour l'exposition et la vente occasionnelle de leurs produits, et en boutiques éphémères.

Pour les producteurs intéressés, prendre contact au 06.24.69.38.19 (par sms) ou par mail à adjoint4foussier@orange.fr

Logements sociaux vacants

La commune de Seigy vous informe que plusieurs logements sociaux situés sur la commune appartenant à la Mairie, à Terre de Loire Habitat et 3F sont disponibles à savoir ;

- ⇒ 27, rue Marcel Cottereau Logement n°3
- ⇒ 1, rue du Gué
- ⇒ 7, rue de la Rouère de L'ours

Pour toute demande de logements sociaux, vous devez retirer et déposer le dossier à la Mairie.

Mairie de Seigy Lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h et 17h. Fermé le mardi après-midi et le samedi. mail: mairie-de-seigy@wanadoo.fr

COMMISSION CULTURE

« Il est des moments où enseigner n'est pas sans risque. Samuel PATY a été un de ces pédagogues de la liberté. Il en est mort, assassiné » Michel Winock.

Vingt auteurs, écrivains, historiens, universitaires auteur pour la jeunesse, critiques littéraires, en hommage à Samuel PATY, racontent celui ou celle qui a contribué à faire d'eux ce qu'ils sont aujourd'hui.

Vingt témoignages émouvants qui disent les grandeurs et servitudes de l'enseignement.



A LIRE

Mon prof, ce héros Editeur Les Presses de la cité

Prix: 12€



Commune s'équipe de PanneauPocket

PAR VOTRE MAIRIE

OFFERT

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore. Seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.





REPAS DES AÎNÉS

Suite à la crise sanitaire de la COVID 19, les élus avaient pris la décision d'annuler le repas des aînés en 2020. Pour ne pas les oublier, la commune et le CCAS ont offert un colis à chaque personne seule et un colis à chaque couple âgés de 68 ans et plus. Malheureusement, la crise sanitaire qui perdure en 2021 nous contraint également d'annuler le repas des aînés prévu en 2021.

Rendez-vous en 2022.

Prochaine Brève : Juillet 2021



Tout dépôt illégal de déchets sur un terrain public ou privé est strictement interdit. L'abandon de déchets au pied des colonnes de tri est également proscrit. L'article L541-2 du Code de l'environnement dispose que « toute personne qui produit et

détient des déchets est tenue d'assurer ou de faire assurer leur élimination, dans des conditions propres à éviter les dits effets. » Vous êtes responsable de leur gestion.

Pour rappel, en cas d'abandon ou de dépôt de déchets, par un particulier ayant transporté en véhicule ces déchets, une contravention de 5ème classe s'applique, soit une amende maximum de 1500€ (3000€ en cas de récidive) selon l'article R635-8 du Code Pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'Environnement.

Veillons, chacun à notre niveau, à protéger et à sauvegarder l'environnement



Come



Le démarchage abusif

Il s'agit d'entreprises ou artisans qui se rendent à votre domicile, ou vous contactent par téléphone en usurpant une marque ou en utilisant de faux arguments pour vous proposer des produits, des services ou des contrats.

Le démarchage abusif vise principalement les personnes âgées ou isolées, les démarcheurs proposent des travaux de rénovations ou d'entretien (façades, isolation, toitures etc.)

La Municipalité, <u>qui n'a mandaté aucune société</u> pour effectuer quelque diagnostic que ce soit, vous appelle à la plus grande vigilance. Si vous êtes confrontés à cette situation, ou en êtes témoin, <u>ayez le réflexe de contacter la Gendarmerie</u> pour le signaler.

En complément du Seigy Infos

Pôle Santé - 9 rue Victor Hugo

 Médecin
 Dr MERMIER
 02 54 75 09 50

 Médecin
 Dr DELACOTE
 02 54 75 09 50

 Orthophoniste
 Mme POTTIER-DEDRIE
 02 54 75 00 19

Orthophoniste

Mme DELEAN 06 86 79 31 75

Pôle Santé - Cour de la Mairie 1 rue Victor Hugo

Diététicienne Nutritionniste

Mme CHINON

02 54 58 92 05 Le mercredi sur RDV

Acupunctrice

Mme TRACZ

06 72 57 10 82

Centre hospitalier de Saint-Aignan

Centre de soins		02 54 71 20 00	
EHPAD		02 54 71 21 00	
Radiologie	Radiologues du CH Blois et du CH Romorantin par téléradiologie	02 54 71 20 19	lundi au vendredi
Angéiologues	Dr COISPEAU Dr DUCOUX	02 54 42 14 14	jeudi
Cardiologue	Dr KASKAS	02 54 55 04 55	mercredi matin
Gastro-entérologue	Dr SCHILLIO	02 54 78 21 23	mardi matin
Rhumatologue	Dr PÈRE - Honoraires secteur 2	02 54 71 20 37	lundi et vendredi matin
Oncologue Hématologue	Dr LAPLAIGE Dr BOULET	02 54 90 65 55 02 54 90 65 88	mercredi après-midi
Éducation thérapeutique du patient diabétique	Mme BIGOT	02 54 71 20 29	jeudi

Les rendez-vous sont à prendre directement par téléphone auprès du secrétariat de chaque intervenant en précisant que vous souhaitez une consultation au Centre hospitalier de Saint-Aignan.

Cabinet dentaire

Cabinet chirurgie dentaire mutualiste

02 52 60 06 33

Pôle Santé - 21 rue Louis Pasteur

Pôle Santé - 12 rue Victor Hugo

Pédicure
Podologue

Mme NOUCHET 02 54 75 46 05

Mme LAURENT
Mme DUVALLET

06 78 90 72 71

Pharmacies

 Pharmacie de La Collégiale
 02 54 75 00 69

 Pharmacie Martineau
 02 54 75 00 72

 Pharmacie Saint Come
 02 54 75 22 64

Maison Para-Médicale - 10 rue de l'Égalité

Infirmier Christophe BARNIET 02 54 75 24 81 Infirmière Loetitia JOURDAIN 02 54 75 24 81 Infirmière Florence AKAR 02 54 75 24 81 Infirmière Anne Charlotte BEZIEUX 02 54 75 24 81 Pédicure Aude BERGÉ 02 54 75 57 70 Podologue Psychologue Psycho-Mme ILLIEN PETRESCU 06 51 83 51 41 thérapeute

Laboratoire d'analyses

Analyses médicales BIO MEDI QUAL 02 54 75 03 38

silledicales BIO MEDI QUAL 02 54 75 03

Onticiens

Les opticiens mutualistes 02 54 32 81 45
Optic 41 02 54 75 22 55

Médecine alternative

Ostéopathe Microkinésithérapeute M. CHEFDOR 02 54 75 03 41
Orthophoniste Mme FRANGE 06 23 56 34 70

Ambulance agréée

Ambulances Saint-Aignanaises 02 54 75 06 06

Kinésithérapie

Kinésithérapeute M. BILLON 02 54 75 04 06 Kinésithérapeute Mme RIGOLET 02 54 93 48 10